



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/18-779-547 du 21/05/2018

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION : REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant actualisation de la composition des représentants des personnels aux commissions consultatives paritaires académiques des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et d'orientation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Division des personnels enseignants
DIPE-Secrétariat

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

- VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°265 du 29 septembre 2014 ;
VU le changement de fonction de Madame DELAIRE Emilie le 1^{er} septembre 2015 ;
VU la démission de Madame SCHIEBEL Anne le 3 novembre 2015 ;
VU le changement de fonction de Monsieur CHANTON Cyril le 1^{er} septembre 2016 ;
VU la démission de Madame VIGNEAU le 21 août 2017 ;
VU le courrier du SNES- FSU du 18 avril 2018 demandant le remplacement de Madame VERDY Marie-Françoise ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Hamida SMAILI GHARBIA	- Mme Céline GOLA
- M. Yves GRANDIDIÉ	- Mme Anne BRUN
- M. Serge NEPLES	- M. Pierre HENQUINEZ
- M. Seleimane M'BARECK	- M. Thierry MANFOUMBI-MIKALA

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, 15 MAI 2018


Bernard BEIGNIER